



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-01

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 août 2020, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 1393, rue Notre-Dames-de-Lourdes à St-Edmond-de-Grantham, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue le Patelin (lot 5 464 983).

Cette demande consiste à autorisée la création de 3 terrains mais qui enfreint le règlement de lotissement quant à la superficie des lots. Tout lot qui est à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit avoir une superficie de 4000 mètres carrés minimum selon le *Règlement de lotissement #27*, à l'article 3.2.3, cependant le projet nous présentent 3 lots ayant des superficies inférieures à la norme.

- Terrain #1, superficie de 3 024.7 mètres carrés, différence de 975.30 mètres carrés ;
- Terrain #2, superficie de 3321.2 mètres carrés, différence de 678.80 mètres carrés ;
- Terrain #3, superficie de 3354.5 mètres carrés, différence de 645.50 mètres carrés.

Donc la demande de dérogation porte sur une différence de :

- Terrain #1 différence de 975.30 mètres carrés ;
- Terrain #2 différence de 678.80 mètres carrés ;
- Terrain #3 différence de 645.50 mètres carrés ;

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 août 2020.

Avis donné le 15 juillet 2020

Donald Brideau
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2020.

Donald Brideau

Donald Brideau
Directeur général et secrétaire-trésorier